



AVIS DE CONCOURS 2024

Filière sanitaire et sociale - Catégorie C (Femme / Homme)
(Arrêté d'ouverture n° 2024-38 du 25 mars 2024)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

DES CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEUX DES ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE DE POSTES OUVERTS
Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou du CAP accompagnant éducatif petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente.	MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand, de l'Espace Jean Monnet à Rungis et du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne selon le nombre de candidats admis à concourir.	396
Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agent de l'État et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. <i>Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions soit le 23 mai 2024</i>		198
3^e concours : Ouvert aux candidats justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au 3 ^e concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats, bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale, soient prises en compte. La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.		66

**La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée
du 9 avril au 15 mai 2024 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet via le portail national www.concours-territorial.fr ou sur le site www.cdg77.fr ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAINT Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 23 mai 2024.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental
de gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Chevalier de l'ordre national du Mérite**